

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affaire n° 1 — Élection du Président du Sigeif		
N° 26-11	Élection du Président du Sigeif	Élection de M. Bernard Gauducheau
Affaire n° 2 — Nomination d'un Président d'honneur		
N° 26-12	Nomination d'un Président d'honneur	Adopté
Affaire n° 3 — Désignation du Bureau		
N° 26-13	Détermination du nombre de Vice-Présidents	Adopté
N° 26-14	Élection des Vice-Présidents	Élection de M. Olivier Thomas Premier Vice-Président Élection de M. Joëlle Ceccaldi-Raynaud, 2 ^{ème} Vice-Président Élection de Mme Hélène de Comarmond, 3 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Serge Carbonnelle, 4 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Franck Sureau, 5 ^{ème} Vice-Président ; Élection de M. Pascal Thévenot, 6 ^{ème} Vice-Président Élection de Mme Sophie Deschiens, 7 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Georges Joly, 8 ^{ème} Vice-Président ; Élection de M. Hervé Gicquel, 9 ^{ème} Vice-Président ; Élection de Mme Mélissa Youssouf, 10 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Jean-Louis Delort, 11 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Luc Di Gallo, 12 ^{ème} Vice-Président ; Élection de M. Etienne Lengereau, 13 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Smaïla Camara, 14 ^{ème} Vice-Président Élection de Mme Monique Raimbault, 15 ^{ème} Vice-Président
Affaire n° 4 — Délégations accordées au Président		
N° 26-15	Délégations accordées au Président	Adopté
Affaire n° 5 — Constitution de la CAO et de la CDSP		
N° 26-16	Conditions de dépôt des listes de la CAO et de la CDSP	Adopté



N° 26-17	Désignation des membres de la CAO	Désignation des représentants
N° 26-18	Désignation des membres de la CDSP	Désignation des représentants

Affaire n° 6 — Désignation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)		
N° 26-19	Constitution de la CCSPL	Adopté
N° 26-20	Désignation des élus de la CCSPL	Désignation des représentants
N° 26-21	Désignation des associations représentées à la CCSPL	Adopté

Affaire n° 7 — Désignation des commissions et instances du Sigeif		
N° 26-22	Désignation de la commission de suivi gaz	Désignation des représentants
N° 26-23	Désignation de la commission de suivi électricité	Désignation des représentants
N° 26-24	Désignation des commissions de suivi réseau de chaleur et de froid	Désignation des représentants
N° 26-25	Désignation de la commission mobilité électrique	Désignation des représentants
N° 26-26	Désignation de la commission EnR et efficacité énergétique	Désignation des représentants
N° 26-27	Désignation de la commission prospective et innovation	Désignation des représentants
N° 26-28	Désignation de la commission de coopération décentralisée	Désignation des représentants
N° 26-29	Désignation de la commission consultative paritaire	Désignation des représentants

Affaire n° 8 — Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs		
N° 26-30	SEM Sigeif Mobilités	Désignation des représentants
N° 26-31	SEM Essonne Energies	Désignation des représentants
N° 26-32	SEM Energies 92	Désignation des représentants
N° 26-33	SEM Île-de-France Investissements et Territoires	Désignation des représentants
N° 26-34	SAS Parc Solaire Plaine Vallée	Désignation des représentants
N° 26-35	SAS VerdY	Désignation des représentants
N° 26-36	SAS Ferme solaire de Marcouss	Désignation des représentants
N° 26-37	Association SYNCOM	Désignation des représentants
N° 26-38	Association Sigeif Energie Soleil	Désignation des représentants



N° 26-39	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)	Désignation des représentants
N° 26-40	Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques	Désignation des représentants
N° 26-41	Institut Paris Région	Désignation des représentants
N° 26-42	CNAS	Désignation des représentants
N° 26-43	Commission consultative sur l'énergie créée par la Métropole du Grand Paris	Désignation des représentants
N° 26-44	Pôle énergie Île-de-France	Désignation des représentants
N° 26-45	Fonds décarbonation	Désignation des représentants

Affaire n° 9 — Indemnités des élus du Sigeif		
N° 26-46	Indemnités du Président et des Vice-Présidents	Adopté
N° 26-47	Remboursement forfaitaire de frais engagés par les élus	Adopté

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
Le 22/05/2026

Le Président du Syndicat,



Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller régional d'Île-de-France

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-11****OBJET :**

Élection du Président du Syndicat

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^e, sur convocation individuelle adressée par le Président sortant, Monsieur Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Étaient présents cent trente-cinq délégués. Un délégué avait donné pouvoir. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à quatorze heures trente sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Paul Gontier,

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courmeuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-11-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 2 -

(Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-11-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 3 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-7 et suivants, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des assemblées délibérantes des membres du Sigeif résultant des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection du Président du Syndicat,

Considérant que Monsieur Jean-Paul Gontier, doyen d'âge des membres présents du Comité a été désigné pour assurer la présidence,

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Bernard Gauducheau,

Considérant le procès-verbal de l'élection du Président,

Considérant les résultats du scrutin à bulletin secret :

- Nombre de votants : 136
- Bulletins nuls : 13
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 118
- Majorité absolue : 60
- Suffrages obtenus :
 - M. Bernard Gauducheau : 117 voix
 - Mme Mélissa Youssouf : 1 voix



- 4 -

DÉLIBÈRE :

Article unique : Proclame Monsieur Bernard Gauducheau, ayant obtenu la majorité absolue au premier de scrutin, Président du Sigeif, et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.



Le Doyen d'âge,

JEAN-PAUL GONTIER
Maire-Adjoint de Montlignon

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-11-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-12****OBJET :****Nomination d'un Président
d'honneur**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthémont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-12-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villemomble) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-12-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Vu les statuts du Sigeif,

Considérant que Monsieur Jean-Jacques Guillet a exercé sans discontinuer les fonctions de Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France de 1983 à 2026, soit pendant quarante-trois années consécutives,

Considérant que, sous sa présidence, le Sigeif a connu des transformations majeures et que, sous son impulsion, il s'est imposé comme un acteur de premier plan du secteur énergétique, fédérant aujourd'hui 193 collectivités adhérentes dans le paysage institutionnel francilien,

Considérant que le Comité d'administration souhaite témoigner sa reconnaissance solennelle à Monsieur Jean-Jacques Guillet pour la durée exceptionnelle de son engagement et l'œuvre accomplie au service du Syndicat et de ses collectivités adhérentes,

Considérant que la présente délibération revêt un caractère honorifique et symbolique,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Nomme Monsieur Jean-Jacques Guillet Président d'honneur du Sigeif.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-12-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-13****OBJET :****Détermination du nombre
de Vice-Présidents**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthémont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Paris) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-13-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-13-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts du Sigeif, notamment leur article 6,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI membres du Sigeif résultant des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de déterminer le nombre de Vice-Présidents du Syndicat,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans pouvoir être supérieur à 20 % de l'effectif total du Comité syndical ni excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'effectif du Comité syndical permet de fixer le nombre de Vice-Présidents à quinze dans le respect du plafond précité,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Fixe à quinze (15) le nombre de Vice-Présidents du Sigeif.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-13-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-14****OBJET :****Élection des Vice-Présidents
du Syndicat**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 2 -

CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Villed'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts du Sigeif, notamment leur article 6,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI membres du Sigeif résultant des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents du Syndicat,

Considérant que le nombre de vice-présidents est fixé à quinze,

Candidatures déclarées :

- Premier Vice-Président : M. Olivier Thomas
- 2^{ème} Vice-Président : Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Hélène de Comarmond
- 4^{ème} Vice-Président : M. Serge Carbonnelle
- 5^{ème} Vice-Président : M. Franck Sureau
- 6^{ème} Vice-Président : M. Pascal Thévenot
- 7^{ème} Vice-Président : Mme Sophie Deschiens
- 8^{ème} Vice-Président : M. Georges Joly
- 9^{ème} Vice-Président : M. Hervé Gicquel
- 10^{ème} Vice-Président : Mme Mélissa Youssouf
- 11^{ème} Vice-Président : M. Jean-Louis Delort
- 12^{ème} Vice-Président : M. Luc Di Gallo ; M. Bally Bagayoko
- 13^{ème} Vice-Président : M. Etienne Lengereau ; M. Farid Housni
- 14^{ème} Vice-Président : M. Smaïla Camara ; M. Haroun Quazi
- 15^{ème} Vice-Président : Mme Monique Rimbault

Considérant le procès-verbal de l'élection,

Considérant le résultat des élections suivants :

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Ordre du tableau	Résultats	
Premier Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Olivier Thomas : 133 voix
2 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud : 132 voix M. Farid Housni : 1 voix
3 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : Mme Hélène de Comarmond : 134 voix
4 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Serge Carbonnelle : 134 voix
5 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Franck Sureau : 134 voix
6 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Pascal Thévenot : 134 voix
7 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : Mme Sophie Deschiens : 133 voix

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



8 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Georges Joly : 134 voix
9 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Hervé Gicquel : 134 voix
10 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : Mme Mélissa Youssouf : 133 voix
11 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Jean-Louis Delort : 134 voix
12 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 2 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Luc Di Gallo : 116 voix M. Bally Bagayoko : 17 voix
13 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 3 Suffrages exprimés 132 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Etienne Lengereau : 118 voix M. Farid Housni : 14 voix

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



14 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Smaïla Camara : 122 voix M. Haroun Qazi : 11 voix
15 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : Mme Monique Raimbault : 134 voix

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Proclame Monsieur Olivier Thomas, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Premier Vice-Président.

Article 2 : Proclame Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 2^{ème} Vice-Présidente.

Article 3 : Proclame Madame Hélène de Comarmond, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 3^{ème} Vice-Présidente.

Article 4 : Proclame Monsieur Serge Carbonnelle, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 4^{ème} Vice-Président.

Article 5 : Proclame Monsieur Franck Sureau, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 5^{ème} Vice-Président.

Article 6 : Proclame Monsieur Pascal Thévenot, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 6^{ème} Vice-Président.

Article 7 : Proclame Madame Sophie Deschiens, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 7^{ème} Vice-Présidente.

Article 8 : Proclame Monsieur Georges Joly, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 8^{ème} Vice-Président.

Article 9 : Proclame Monsieur Hervé Gicquel, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 9^{ème} Vice-Président.

Article 10 : Proclame Madame Mélissa Youssouf, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 10^{ème} Vice-Présidente.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Article 11 : Proclame Monsieur Jean-Louis Delort, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 11^{ème} Vice-Président.

Article 12 : Proclame Monsieur Luc Di Gallo, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 12^{ème} Vice-Président.

Article 13 : Proclame Monsieur Etienne Lengereau, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 13^{ème} Vice-Président.

Article 14 : Proclame Monsieur Smaïla Camara, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 14^{ème} Vice-Président.

Article 15 : Proclame Madame Monique Raimbault, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 15^{ème} Vice-Présidente.

Le Président du Syndicat,



Bernard Gauducheau

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-15**

OBJET :

Délégations accordées au
Président

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LEBARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 2 -

CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu l'article 6 des Statuts du Sigeif,

Considérant que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses attributions au Président,

Considérant que le fonctionnement du Syndicat justifie l'adoption d'un tel dispositif de délégation,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1er : Le Président est chargé en matière d'affaires générales, par délégation du Comité d'administration du Syndicat et pour la durée de son mandat :

- 1.1. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ;
- 1.2. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;
- 1.3. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du Syndicat utilisées pour les services publics ;
- 1.4. de décider de l'acquisition, du déclassement ou de la cession d'un bien immobilier dont la valeur vénale ne dépasse pas 40 000 € HT ;
- 1.5. de délivrer ou d'accepter les titres d'occupation domaniale, et de signer tout les actes et conventions y afférents ;
- 1.6. de participer à tout appel à manifestation d'intérêt ou d'appel à projets, et de signer tous les actes et convention y afférents ;
- 1.7. d'accepter les dons et legs ;
- 1.8. de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 1.9. d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, de décider de l'exercice des voies de recours et du désistement d'instance ou d'action ;
- 1.10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts ;
- 1.11. de signer les transactions prévues aux articles 2044 et suivants du Code civil ;
- 1.12. de décider de la conclusion des conventions de stage ou contrats d'apprentissage en vue de l'accueil d'étudiants, de fonctionnaires en formation, de stagiaires, d'agents ou d'apprentis au sein des services du syndicat ;
- 1.13. de signer les conventions entre le Syndicat et toute société d'économie mixte, société publique locale ou autre société dont le Syndicat est déjà actionnaire ;
- 1.14. plus généralement, de passer toute convention ad hoc dont l'engagement financier total, avenants cumulés compris, demeure inférieur à 40 000 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Article 2 : Le Président est chargé en matière d'affaires financières par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 2.1. de signer les conventions financières d'offre de concours nécessaires à l'activité du Syndicat ;
- 2.2. de solliciter des subventions auprès d'organismes de financement, de signer les conventions y afférentes même si elles sont assorties de conditions ;
- 2.3. de procéder, dans les limites des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris des instruments de couverture ;
- 2.4. de créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
- 2.5. de procéder à l'ouverture et aux virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ;
- 2.6. de conclure des contrats de ligne de trésorerie ;
- 2.7. d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes du comptable du Trésor ;
- 2.8. de constituer les provisions pour risques prévues aux articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, d'en déterminer les conditions de constitution, de reprise et le cas échéant de répartition et d'ajustement ;

Article 3 : Le Président est chargé en matière de commande publique, par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 3.1. de décider de la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, la résiliation et des avenants des marchés, accords-cadres et marchés subséquents, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3.2. de signer les conventions constitutives de groupement de commandes, les conventions de groupement d'autorités concédantes et les conventions d'adhésion aux centrales d'achat, et d'en arrêter les conditions de mise en œuvre ;
- 3.3. de fixer les indemnités dues aux candidats et aux personnalités qualifiées dans le cadre des mises en concurrence ;
- 3.4. de signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage prises en application des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique par lesquelles plusieurs maîtres d'ouvrage désignent celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération ;
- 3.5. de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux des projets de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de tout projet de partenariat ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Article 4 : Le Président est chargé en matière d'exercice des compétences transférées du Sigeif (Article 2 des statuts), par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 4.1. de signer, à la suite des transferts de compétence des collectivités adhérentes au Sigeif, les actes de transfert des contrats ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles prévus aux articles L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- 4.2. de signer les demandes d'autorisation et de déclaration nécessaires à l'exercice des compétences transférées et notamment celles prévues par le Code de l'urbanisme, le Code de l'environnement, le Code de l'énergie et le Code minier ;
- 4.3. de signer les actes relatifs à la gestion immobilière des biens de retour des contrats de concession, et notamment les actes relatifs à la rectification de la propriété de ces biens de retour, y compris par voie unilatérale ;
- 4.4. de signer les conventions passées dans le cadre du contrat de concession ;

Article 5 : Le Président est chargé, en matière d'exercice des activités complémentaires du Sigeif (article 5 des statuts), par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 5.1. de signer toutes les conventions relatives aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques, notamment celles prévues à l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales et celles relatives au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ;
- 5.2. de signer les conventions prises en application de l'article L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie, ainsi que les conventions générales et particulières du service d'achat centralisé « Sigeif EcoReno » ;
- 5.3. de signer les conventions relatives à la valorisation des certificats d'économies d'énergie ;
- 5.4. de signer les contrats et conventions relatifs au développement, au raccordement et à l'exploitation des installations de production d'électricité d'origine renouvelable ;

Article 6 : Au surplus, le Président est chargé de prendre toute décision concernant l'exécution, la signature des avenants et la résiliation des conventions signées au titre de la présente délibération ;

Article 7 : Le Président rend compte des attributions exercées par délégation du comité lors de chaque réunion du comité ;

Article 8 : Le Président est autorisé à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature aux personnes visées à l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026